



CDG INFOS NOVEMBRE 2021 #10

Afin d'optimiser la lecture des images et du contenu des lettres d'informations du CDG86, nous vous conseillons d'utiliser le navigateur Mozilla Firefox.

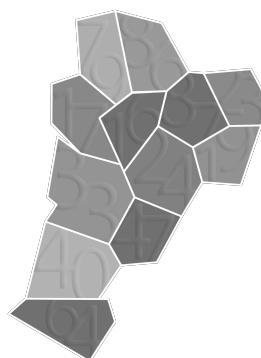
Le CDG86, à vos côtés

Les CDG de Nouvelle-Aquitaine pionniers des schémas régionaux

12 CDG de Nouvelle-Aquitaine ont adopté en juillet 2021 leur Schéma Régional de Coordination, de Mutualisation et de Spécialisation.

Des services étoffés et 6 objectifs prioritaires vous sont présentés dans l'article paru début novembre dans la Gazette des Communes, à découvrir en pièce jointe de ce CDG Infos.

Le CDG86 est pleinement impliqué dans la démarche de mutualisation de moyens, portée par la Coopération régionale des CDG de Nouvelle-Aquitaine.



Edouard RENAUD, Président

Publications



La **plaquette de présentation du CDG86** fête son premier anniversaire !

A cette occasion, le CDG86 a souhaité mettre à jour les informations publiées afin de mieux communiquer sur ses missions.

Cette plaquette a pour vocation de présenter de manière globale ce que les 44 agents du CDG86 apportent au quotidien aux collectivités territoriales et aux établissements publics dans la gestion de leurs ressources humaines.

Découvrir et télécharger la plaquette

Le **guide "Le maire, employeur territorial"** créé par le CNFPT, l'association des Maires de France (AMF) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) permet d'accompagner les exécutifs locaux dans leur



mandat 2020/2026 et de présenter les évolutions réglementaires suite à la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, notamment en termes de formalisation de politique RH à partir du 1er janvier 2021.

Cette nouvelle ressource présente, de façon concrète, les principales règles relatives au statut de la fonction publique territoriale et comprend deux parties : le cadre général de la fonction publique et la politique RH, et 5 sous-rubriques : l'organisation et les conditions de travail, l'entrée en fonction, les conditions d'exercice des fonctions, les parcours professionnels, la cessation de fonction.

[Découvrir et télécharger le guide](#)

Le temps partiel thérapeutique

L'ordonnance n°2020-1447 du 25 novembre 2020 santé famille est venue modifier le régime juridique du temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique territoriale.

Les modalités d'application de ces nouvelles dispositions ont été précisées par le décret n°2021-1462 du 8 novembre 2021, entré en vigueur le 11 novembre 2021.



[En lire plus](#)

Promotion de l'Emploi territorial



INFO SPET : Transmission états d'heures - Urgent

Vous pouvez déposer les états d'heures sur la plateforme NET REMPLACEMENT avant le 1er Décembre 2021.

[En lire plus](#)

Instances médicales et Assurances statutaires

Liste des médecins généralistes et spécialistes agréés du Département

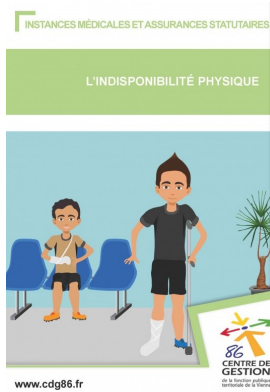
Ce document entré en vigueur le 1er novembre 2021 est en ligne sur le site du CDG86 dans la rubrique commission de réforme "Fichiers en téléchargement", ainsi que dans le bouton d'accès direct "Documentation" en page d'accueil dans la rubrique Instances médicales/Commission de Réforme.



[Pour consulter et télécharger cette liste, cliquer ici](#)

L'indisponibilité physique

Découvrez le **plaquette de présentation sur l'indisponibilité physique** :



- quels sont les points essentiels à connaître ?
- quelles démarches ?
- quelles sont les suites possibles ?
- vos contacts au CDG86

Prendre connaissance de la plaquette et la télécharger

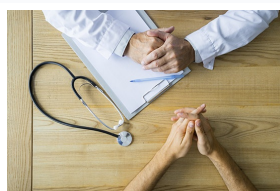
A l'attention des adhérents CNP

A compter du 1er janvier 2022, les déclarations d'absences se feront en ligne sur la plateforme CNP statual. **Vous devez créer votre compte.** Connectez-vous sur le site www.cnp-statal.com et suivez les instructions du courrier de création du compte référent que vous avez reçu par voie postale.



Se connecter au site CNP Statual

Médecine de prévention



Réception des convocations aux visites médicales via le logiciel de santé MEDTRA

Le service de médecine de prévention du CDG 86 vous adresse les convocations aux visites médicales, par l'intermédiaire du logiciel MEDTRA. Certaines de ces convocations arrivent dans votre boîte mail directement, et d'autres arrivent dans les courriels indésirables (SPAM). Aussi, pensez à vérifier régulièrement dans les courriels indésirables si vous recevez les convocations aux visites médicales. Celles-ci sont adressées 15 jours avant la date de visite.

Contactez le service médecine de prévention

*Votre CDG, assembleur de solutions RH
sur le territoire*

Centre de Gestion de la fonction
publique territoriale de la Vienne
Téléport 1 - Avenue du Futuroscope -
Arobase 1
CS 20205 - CHASSENEUIL DU POITOU
86962 FUTUROSCOPE Cedex
05 49 49 12 10
contact@cdg86.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CDG86.

[Se désinscrire](#)